



Litige sur une commande - aidez-nous svp ...

Par **chloe21**, le **08/06/2012** à **21:29**

Bonjour, rnen tant qu'association d'élèves de commerce nous avons du commander des tee-shirts aux couleurs de notre association, nous nous y sommes pris au mois de décembre 2011 et devions être livrés au maximum la première semaine de janvier 2012, cependant les échéances ont été repoussées petit à petit et nous n'avons reçu notre commande qu'une semaine après l'événement que nous organisons depuis des mois (le 25 janvier+ 1 semaine)....rnà la réception de la commande, nous nous sommes aperçus qu'elle était de piètre qualité et que tous les tee-shirts n'étaient pas du même bleu ... après avoir envoyé un mail attestant de ces nombreuses erreurs de fabrication nous les avons quand même gardés par nécessité, rn nous avons payé la moitié de la commande auparavant et avons réclamé des gestes commerciaux ou réductions, rn cependant la société malgré nos sollicitations ne nous a jamais rappelé, rn le 6 juin (5 mois plus tard) nous avons reçu un mail nous demandant de payer la totalité de la commande, rn quels sont nos recours actuels si il y en existe ?

Par **pat76**, le **09/06/2012** à **19:07**

BonjourrrnVous n'aviez pas émis de réserves sur le bon de livraison concernant la qualité des tee-shirts, réserves que vous deviez obligatoirement confirmer par lettre recommandée avec avis de réception dans les 3 jours au plus tard de la livraison?rrnLa date de la livraison avait été précisée sur le bon de commande?rrnLe montant de l'achat était supérieur à 500 euros?rrnVous aviez sollicité la société par courrier recommandé?